

Metz, le 23 février 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Maire  
1 place d'Armes  
57000 METZ

**OBJET** : Aménagement d'une sortie sur le parcours de Kayak

**RÉF.** : Dossier N° GUN – 2023 - 0009

**P.J.** : - un récépissé de déclaration  
- le courrier d'accompagnement  
- un dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Aménagement d'une sortie sur le parcours de Kayak  
Commune de Metz**

Ce dossier a été déposé par : la Ville de Metz

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

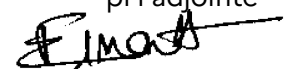
- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° GUN-2023-0009 en date du 22 février 2023 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,  
pi l'adjointe



Astride ERMAN